

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



Référence Unique du Mandat

Réservé à notre organisme

## TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom - Prénom

Adresse

Code postal Ville

Pays

Réservé à notre organisme

Code Identifiant du débiteur

## COMPTE À DÉBITER

Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN**

Code international d'identification de votre banque - **BIC**

Type de paiement :  Récurrent  ponctuel

## TIERS DÉBITEUR (si différent du titulaire du compte à débiter)

Renseignez les coordonnées de la personne pour laquelle vous payez. Nom - Prénom

Adresse

Code postal Ville

Pays

1- Complétez le présent document en précisant :

- vos nom et adresse
- les références du compte à débiter

2- Si vous payez pour une tierce personne, remplissez le cadre "TIERS DÉBITEUR",

3- Datez et signez,

4- Retournez cet imprimé accompagné obligatoirement de votre Relevé d'Identité Bancaire\*.

**Grand Cubzaguais  
Communauté de Communes**  
365 avenue Boucicaut  
33240 Saint-André-de-Cubzac

## CRÉANCIER SEPA

**Grand Cubzaguais Communauté de Communes**

365 avenue Boucicaut, 33240 Saint-André-de-Cubzac

Identifiant Créditeur SEPA-ICS : FR47ZZZ85400E

\* Le prélèvement sur livret est rejeté.

## ENGAGEMENT

En signant ce mandat, vous autorisez notre organisme à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de notre organisme.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant ce mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

À  le  Signature